

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Fiche: 487 EXTREME PC540 – PM 570 Page 1/4 Reg. CE/1907/2006 – Règlement (UE) n.830/2015

Date d'émission : 11/02/2013 Version : 1.3 Révision : 08/01/2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/entreprise

1.1. Identifiant du produit: 487 EXTREME UHD ONE STEP CUT & POLISH HOLOGRAM FREE - COUPE EXTRA RAPIDE
 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: POLONAIS
 1.3. Details of the supplier of the safety data sheet: VALEN SAS za sylvabelle .10 rue Celsius, 33470 Le TEICH FRANCE Pour plus d'informations concernant l'utilisation de cette fiche de données de sécurité, veuillez téléphoner au +33 619 65 0059.

Pour plus d'informations concernant l'utilisation de cette fiche de données de sécurité, veuillez téléphoner au +39-035-525.616.

Technicien chimiste en charge de la fiche de données de sécurité : contact@padxpress.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence: CENTRE ANTIPOISON

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au règlement CE n.1272/2008, le mélange n'est pas classé dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage conformes au règlement CE n.1272/2008:

Pictogrammes de danger : aucun

Mot indicateur: aucun

Mentions de danger : aucune

Conseils de prudence : aucun



Éléments d'étiquetage supplémentaires : Fiche de données de sécurité EUH210 disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucun des composants du mélange ne satisfait aux critères d'identification du PBT et du vPvB

SECTION 3: Composition / informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges: Composants dangereux (classification selon le règlement (CE) n. 1272/2008)

Dénomination	CAS N°	Conc. % en poids	Classification selon le règlement (CE) n. 1272/2008			Note
	N° règl. ECHA		Classe et catégorie de danger	Pictogrammes et codes d'étiquetage	Danger Code d'instruction	
N° du règlement de l'ECHA						
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques à <2 %	01-2119456620-43	10 ÷ 15 %	Aspic. Tox. 1	 Dgr	H304 EUH066	
	926-141-6					
Hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques < 0,03 %	01-2119827000-58	5 ÷ 10 %	Aspic. Tox. 1	 Dgr	H304	
	934-956-3					

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Inhalation. Retirez le patient dans un endroit bien aéré, gardez-le au chaud et faites-le se reposer. Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, donnez-lui une respiration artificielle. En cas de perte de conscience, maintenez-le dans une position reposante et consultez un médecin.
- Contact avec la peau. Enlevez les vêtements contaminés. Lavez très soigneusement les pièces concernées avec de l'eau et du savon ou avec un détergent approprié. N'utilisez pas de solvants ou de diluants.
- Contact visuel. Rincez abondamment à l'eau douce pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières grandes ouvertes. Si nécessaire, appelez un spécialiste.
- Déglutition. En cas de déglutition accidentelle, consultez immédiatement un médecin. Faites reposer le patient. Ne pas provoquer de vomissements.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés: le contact visuel provoque une irritation et une éruption cutanée. L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation modérée des voies respiratoires supérieures, de la somnolence et des étourdissements. Le contact cutané peut provoquer une irritation modérée. L'ingestion peut causer des

douleurs abdominales, de l'intelligence, des nausées et des vomissements. 4.3. Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial nécessaire: Aucune autre indication pertinente.



SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Milieux d'extinction: Éteindre avec du dioxyde de carbone, des poudres chimiques, de la mousse, de l'eau pulvérisée. N'utilisez pas de jets d'eau.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange: la combustion peut produire des fumées toxiques contenant du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.

FICHE DE DONNÉES

DE SÉCURITÉ Fiche: 487 EXTREME Page 2/4

5.3. Conseil aux pompiers : Refroidir avec de l'eau pulvérisée tous les contenants fermés exposés à l'incendie. Ne respirez pas les fumées provenant du feu et ne portez pas d'appareil respiratoire. Empêcher les liquides d'extinction de pénétrer dans les réseaux d'égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures relatives aux rejets accidentels

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Ne pas respirer de vapeurs, utiliser l'équipement de protection individuelle pour la personne / les yeux et les voies respiratoires. Gardez à l'écart toute source d'inflammation et aérez la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables le long du sol : assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions environnementales : Empêcher les déversements de pénétrer dans les regards et les drains.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: En cas de déversement accidentel, vérifier et absorber tout produit renversé avec du sable et des matériaux inertes. Mettez les matériaux contaminés dans des récipients hermétiques et jetez-les comme déchets conformément aux lois en vigueur. Utilisez des outils sans pétillants. Si le matériau doit être récupéré à l'aide d'aspirateurs, éloignez les sources d'inflammation possibles. Ne jetez pas de déchets dans le réseau d'égouts. Nettoyez la zone concernée avec de l'eau ou du liquide détergent. N'utilisez pas de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections: voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité: Assurer une ventilation adéquate et/ou des systèmes d'aspiration localisés dans les zones de travail. Le matériau peut accumuler des charges statiques qui peuvent provoquer des étincelles (sources d'inflammation). Utilisez des procédures appropriées d'entreposage et de mise à la terre. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Pour les dispositifs de protection individuelle, voir la section 8. Do pas fumer, manger ou boire dans les zones de travail.

7.2. Condition de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités: Conserver entre 15 et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé. Gardez les contenants bien fermés et à l'abri des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne fumez pas. Ne permettez pas l'accès à la zone de stockage à des personnes non autorisées. Tenir à l'écart des agents oxydatifs, des peroxydes, des acides forts. Ouvrez les récipients lentement pour contrôler les pertes de charge possibles. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Utilisez toujours des emballages du même type que ceux d'origine. L'emballage de stockage définitif, l'emballage pour la décantation et l'équipement connexe doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matériaux d'emballage et revêtements compatibles (compatibilité chimique): acier au carbone; acier inoxydable; polyéthylène; polypropylène; polyester; PTFE.

Matériaux et revêtements non compatibles: caoutchouc naturel; caoutchouc butyle; polystyrène, EPDM.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s): Aucune autre indication pertinente.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : ACGIH 2014DIR 2009/161/UE

Composant	TLV - TWA (1)	STEL (2)	Note	TLV - TWA (1)	STEL (2)	Note	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³ ppm
-----------	---------------	----------	------	---------------	----------	------	-----	-------------------	-----	-----------------------

aucun des composants n'est

sous réserve des limites d'exposition -----

1) Limite pour l'exposition longue 2) Limite pour l'exposition courte

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des voies respiratoires : Les lieux de travail doivent être suffisamment ventilés. Les postes de travail doivent être équipés de systèmes d'aspiration localisés. Dans les lieux de travail avec une ventilation insuffisante, il est essentiel d'utiliser des systèmes de protection pour les voies respiratoires, tels que des masques avec filtre de type A selon la réglementation UNI EN 141. Adoptez des systèmes de ventilation antidéflagrants.

Protection des mains. Portez des gants en PVF ou en caoutchouc nitrile pour un contact bref (recommandation: au moins indice de protection 2, correspondant à > perméation de 30 min selon EN374).

Protection des yeux. Lunettes de sécurité avec boucliers latéraux (lunettes à monture par exemple. EN 166).

MESURES HYGIÉNIQUES: Ne pas respirer de vapeurs – Éviter le contact avec la peau et les yeux – Tenir à l'écart des aliments et des boissons – Avant les pauses et à la fin du travail, laver les mains – Enlever les vêtements contaminés et

les laver avant de les utiliser à nouveau. Les personnes ayant une inclination aux affections cutanées et autres signes d'hypersensibilité cutanée doivent éviter tout contact avec le produit. Utilisez des vêtements de travail antistatiques.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Apparence: liquide pâteux jaune / noir

Odeur: noix de coco

Seuil d'odeur: données non disponibles pour le mélange pH: n.d.

Point de fusion: données non disponibles pour le mélange

Point d'éclair : > 100°C [ASTM D-56]

Taux d'évaporation : données non disponibles pour le mélange

Limites d'inflammabilité (hydrocarbures) : 0,6 ÷ 7 % (vol/vol)

Pression de vapeur: données non disponibles pour le mélange

Plage d'ébullition: données non disponibles pour le mélange

Densité de vapeur: données non disponibles pour le mélange



FICHE DE DONNÉES

DE SÉCURITÉ Fiche: 487 EXTREME

Page 3/4

Densité (à 20 °C) : 1 057 kg/l

Solubilité dans l'eau : partiellement soluble

Coefficient de distribution: n-octanol / eau: données non disponibles pour le

mélange Température d'auto-inflammation: données non disponibles pour

le mélange Température de décomposition: données non disponibles pour

le mélange Viscosité cinématique: > 1500 mm²/s Propriétés explosives:

n.d.

Propriétés oxydantes: voir la section d'identification des dangers

9.2. Autres informations: Aucune autre indication pertinente.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: pas de données disponibles

10.2. Stabilité chimique: Le produit est stable dans les conditions recommandées de stockage et d'utilisation (voir point 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: En cas d'exposition à des températures élevées, il peut former des mélanges explosifs vapeur/air.

10.4. Conditions à éviter: chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles: alcalis et acides forts, agents oxydants, isocyanates, anhydrides.

10.6. Produits de décomposition dangereux: aucun dans des conditions normales d'utilisation; S'il est exposé à des températures élevées, il peut donner lieu à des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë des distillats de pétrole:

DL50 rat oral

> 5000 mg/Kg

LC50 inhalant le rat

5.2 mg/L/4h

Aucune donnée spécifique n'est disponible sur la préparation elle-même.

L'exposition à des concentrations dans l'air dépassant les limites recommandées peut provoquer une irritation des yeux, des voies respiratoires et des effets sur le système nerveux central (narcose).

Un contact cutané fréquent et prolongé peut provoquer une dermatite.

La viscosité de la préparation atténue le risque d'une aspiration dans les voies respiratoires due à la déglutition et aux vomissements: En cas de déglutition du produit, il peut en résulter des lésions pulmonaires causées par les distillats de pétrole.

SECTION 12 : Information écologique

12.1 Toxicité: aucune donnée spécifique n'est disponible sur le mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité: aucune donnée spécifique n'est disponible sur la préparation; les composants du mélange sont partiellement biodégradables et compatibles avec le traitement biologique dans les usines de traitement des déchets.

12.3. Potentiel de bioaccumulation: les composants du mélange ont un faible potentiel de bioconcentration.

12.4. Mobilité dans le sol: pas de données spécifiques disponibles sur la préparation.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB: Le mélange ne contient pas de substances considérées comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets indésirables : données non disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets: Ne pas rejeter le produit ou les résidus de traitement dans les réseaux d'égouts ou les cours d'eau. Les déchets doivent être éliminés conformément au règlement D. Lgs. du 3 avril 2006, n. 152 (directives européennes 91/156/CEE, 91/689/CEE et 94/62/CE). Les déchets peuvent être traités dans des installations d'épuration des eaux usées ou dans des installations d'incinération. Contenants contaminés : Les contenants vides doivent être pris pour être recyclés, valorisés ou éliminés en tant que déchets.

SECTION 14 : Informations sur le transport

LE PRODUIT N'EST PAS CLASSÉ DANGEREUX À DES FINS DE TRANSPORT.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange. Les composants du mélange sont inscrits à l'annexe I de la directive 96/82/CE (Seveso). La préparation elle-même n'entre pas dans le champ d'application des directives 1999/13/CE et 2004/42/CE (annexe II, B) concernant les limites d'émissions de composés organiques volatils (COV) dans les produits de finition des véhicules.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

SECTION 16 : Autres renseignements

Le mélange n'est pas classé dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008.



Texte intégral des mentions de danger et de précaution indiquées à la rubrique 3 :

H304 Peut être mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des fissures de la peau.

Législation de référence en Italie:

D.M. 28/4/1997 – D.M. 28/02/2006 - Classification et étiquetage des substances dangereuses.

D.Lgs. 14/03/2003 – D.Lgs. 28/07/2004 Classification et étiquetage des préparations dangereuses.

D.M. 7/9/2002 - Fiches de données de sécurité

D.P.R. 547/55 - D.P.R. 303/56 - D. Lgs. 81/08 – Prévention industrielle, sécurité et hygiène

D.Lgs. 152/2006- code de l'environnement.

FICHE DE DONNÉES

DE SÉCURITÉ Fiche: 487 EXTREME Page 4/4

Légende : TLV-TWA (Threshold Limit Value-Time Weighted Average), TLV-STEL (Threshold Limit Limit-Short Term Exposure Limit).

Les données contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sont fournies conformément au règlement (UE) n. 830/2015. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes de celles indiquées au point 1 avant d'avoir obtenu des instructions écrites spécifiques. Aucune responsabilité n'est prise pour toute utilisation inappropriée. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement prévues par les lois en vigueur. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être comprises comme une description du produit à des fins de sécurité, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de ses propriétés.